



Docteur Jacques CATON
Président

Docteur Michel LEVY
Docteur Yves VERHAEGHE
Vice-Présidents

Docteur Jean-Luc BARON
Trésorier

Le 2 juin 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Baisse sur le tarif de l'anesthésie de la cataracte

Le Pôle AOC-CSMF dénonce une atteinte à la sécurité des anesthésies et le spectre des lettres clés flottantes

Le pôle AOC-CSMF, qui fédère les anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens de la CSMF, premier syndicat médical français, dénonce les mesures unilatérales décidées par le gouvernement contre les anesthésistes réanimateurs libéraux dans le cadre du nouveau plan d'économie, qui portent sur la réduction baisse des tarifs de l'anesthésie de la cataracte.

Le Pôle AOC-CSMF voit dans cette mesure, qui n'était pas nécessaire, à en juger les conclusions du dernier comité de suivi des dépenses de l'Assurance maladie, n'appelant pas la mise en œuvre de la procédure l'alerte, un effet de la politique de maîtrise comptable voulue par le gouvernement.

Le Pôle AOC-CSMF rappelle que les médecins anesthésistes réanimateurs participent, par leur présence, à la sécurité du geste opératoire de la cataracte et constate que cette présence est aujourd'hui remise en question, ce qui, à l'évidence pénalisera les patients et en particulier les plus âgés majoritairement concernés par ce type d'intervention.

Les médecins anesthésistes réanimateurs assument pleinement la responsabilité de leurs gestes d'anesthésie et réalisent pour cela des consultations préopératoires. Il n'est pas question de leur faire supporter des responsabilités qui ne seraient pas les leurs, dans le cas où la politique de restriction budgétaire décidée par le gouvernement ne leur donnerait pas les moyens de satisfaire à leurs obligations de sécurité.

Face à cette atteinte caractérisée, à la sécurité des actes, le Pôle AOC-CSMF appelle le gouvernement à revenir sur ce funeste projet et soutient les médecins anesthésistes réanimateurs, privés de moyens suffisants, qui refuseront d'engager leur responsabilité.

Le Pôle AOC-CSMF soutient le mouvement de protestation lancé par le Syndicat National des Anesthésistes Réanimateurs de France (SNARF) qui appelle tous les médecins anesthésistes réanimateurs à suspendre, pour une durée illimitée, leur activité d'anesthésie pour la chirurgie de la cataracte.

Au delà, pour l'avenir, le Pôle AOC-CSMF demande au gouvernement de lui indiquer, si oui, ou non, il a décidé d'accompagner la maîtrise comptable du retour des lettres clés flottantes.

Contact Presse :
Dr Michel LEVY

Port. : 06 20 04 62 50